



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2026/67

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 01 octobre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, jeudi 8 octobre 2026, sous la présidence de Madame le Maire – Valérie GIRAUD, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GIRAUD, M. ROUVIER, Mme LAMY, M. DURAND, Mme SAVIN, M. HELOIRE, Mme SALAZAR, M. GUGLIERMINA, Mme BERTHIER, Mme PIN, M. LEGAL, Mme ROCHE, M. MICHAUD, Mme MONNIER, M. RANEBI, M. BERAUD, Mme PERRIER-GROS-CLAUDE, M. TERRIER, Mme LEBRETON, M. AUDOUIN, M. MADER, Mme BONY, Mme COTE, M. LECLERC, Mme BURLET-GIROUD, Mme SAUVAGE, M. POIRIER.

Absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme LETINOIS pouvoir à Mme LAMY ;

Absent : excusé

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 27

Représentés : 2

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

8. Subvention exceptionnelle de soutien solidaire au SDIS de la Gironde,

Rapporteur : Madame le Maire

La France, et plus particulièrement le Département de la Gironde, a été sévèrement touchée par des incendies de forêt d'une ampleur exceptionnelle au cours des derniers mois. Ces feux ont détruit des milliers d'hectares de végétation, menacé et détruit des habitations et lourdement impacté l'économie locale, la biodiversité ainsi que les infrastructures publiques. Face à cette catastrophe environnementale, humaine, sociale et économique, et alors que les services de secours et les collectivités locales se mobilisent pour sécuriser les zones et engager la reconstruction, il paraît important que la commune de Genay ait une action de solidarité.

Aussi, Madame le Maire propose à l'Assemblée l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ afin de soutenir les Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33), l'enjeu étant d'apporter des crédits immédiats pour permettre au SDIS 33 de notamment se rééquiper et de racheter le matériel indispensable aux Sapeurs-Pompiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après exposé et en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** d'une subvention exceptionnelle de soutien solidaire d'un montant de 1 000€ à verser au SDIS 33 dans les conditions exposées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2026.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à l'unanimité			

Le Secrétaire,



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- *transmission en Préfecture le 12/10/2026*
- *publication sur le site internet de la Ville le 12/10/2026*